



COMMUNE DE SAUVETERRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2026 à 18 h 30

Le 26 août 2026 à 18 h 30, les membres du Conseil municipal de la Commune de Sauveterre se sont réunis à l'Orangerie, sous la présidence de Monsieur Jacques DEMANSE, Maire, sur convocation adressée par lui-même.

Étaient présents

Mesdames

:
Charlène BERDOYES, Nadine BOURGUES, Eva CHAMBON, Valérie CHAUPIN MOLTO, Jessie HALILI, Michèle MARIN, Marie-Pierre VASELLI.

Messieurs

:
Steeven ARENE, Patrick BERTHET, Marc-Edouard COUSTON, Jacques DEMANSE, Régis FINA, Stéphane LACROIX, Cédryc PETRY, Jean-Marc REBIERE.

Était absent

Régis JUNQUA.

Procurations

Thibault BACCHERINI à Charlène BERDOYES.

Naïma OURAGH à Nadine BOURGUES.

Martine BOUCHE à Jacques DEMANSE.

1. AJOUT URGENT À L'ORDRE DU JOUR

Rénovation énergétique de la mairie et des bâtiments communaux

Monsieur le Maire propose d'ajouter en urgence à l'ordre du jour un point concernant la rénovation énergétique de la mairie et des bâtiments communaux.

Compte tenu des délais liés à la demande de subvention déposée auprès des services de l'État, le Conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Il est précisé que ce point sera examiné en fin de séance.

L'ajout du point à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

30 avenue du Languedoc à Sauveterre 30150

Monsieur le Maire présente la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 9 juillet 2026 concernant le bien situé **30 avenue du Languedoc à Sauveterre**, cadastré section BD, parcelle n° 76.

Le bien se situe dans le périmètre du droit de préemption urbain.

Les commissions Vie associative et locale et Urbanisme, réunies le 4 août 2026, ont émis un avis favorable à l'exercice du droit de préemption.

Le montant de la vente est de 190 000 €, auquel s'ajoutent 9 000 € de frais d'agence à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est consulté afin de donner son avis sur l'exercice du droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable.

Il est rappelé que Monsieur le Maire dispose déjà de la délégation nécessaire pour exercer le droit de préemption urbain.

Avis favorable adopté à l'unanimité.

3. AMÉNAGEMENT DE LA RD980 – TRANCHE 1

Place du Village

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet d'aménagement de la RD980 – Tranche 1 – Place du Village.

Le Département a accordé un financement pour cette opération et a donné son accord pour la réalisation des travaux sur le domaine public routier départemental.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération.

Adopté à l'unanimité.

4. RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES VESTIAIRES DU FOOTBALL

Consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des entreprises a été réalisée pour les travaux de restructuration et d'extension des vestiaires du football.

Après analyse et négociation des offres, il apparaît que l'offre concernant le **lot n° 4 – Menuiseries** est supérieure au budget prévu et aux crédits disponibles.

Le Conseil municipal décide donc de déclarer ce lot infructueux et d'autoriser une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire est également autorisé, si nécessaire, à effectuer les démarches concernant les autres lots, conformément à la réglementation.

Adopté à l'unanimité.

5. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Pour la Commune, une liste de **32 personnes** doit être proposée à l'administration fiscale afin de permettre la désignation des membres de la commission.

Le Conseil municipal approuve la liste proposée et autorise sa transmission aux services fiscaux.

Adopté à l'unanimité

6. DIVERS

Aucune décision particulière n'est soumise au vote au titre des questions diverses.

7. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE ET DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Comme prévu en début de séance, le Conseil municipal examine le point ajouté à l'ordre du jour concernant la rénovation énergétique de la mairie et des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune souhaite poursuivre les études engagées à la suite de l'audit énergétique réalisé avec le Grand Avignon.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à consulter des professionnels afin d'obtenir les études et les chiffrages nécessaires pour la mairie et les autres bâtiments communaux.

Monsieur le Maire est également autorisé à solliciter les différentes subventions et aides financières pouvant être accordées par l'État, la Région, le Département, le Grand Avignon et les autres organismes susceptibles de participer au financement du projet.

Il est précisé que cette décision concerne les **études, les chiffrages et les demandes de subventions** et ne constitue pas une décision définitive de réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à **18H52**.

Fait à Sauveterre, le 26 août 2026.

Le Maire
Jacques DEMANSE